Numéro 63
Samedi
12 janvier 1980
Prix : 1 F
12, cité Malesherbes
Paris 9e
878.40.73

RIPOSTE

Le quotidien de poche du parti socialiste

Directeur
Georges Fillioud

Immigrés : la loi Barre - Bonnet en échec • Forum des patrons : Jospin parle des dix ans qui viennent • Corse : trois parlementaires socialistes envoyés spéciaux • Les dénationalisations sous Giscard par Michel Charzat • Mots croisés avec Joseph Franceschi • Hersant - Willot : sur le compte de l'Elysée • I.t.t - Pouyet : branche coupée • Joxe à Marchais : ayez le courage...

Silence complice du P.c.f à Moscou

La raison d'Etat soviétique contre la morale des nations

Marchais et Brejnev sont donc totalement d'accord sur un point tout à fait essentiel puisqu'il conditionne la coexistence pacifique, la détente, la solidarité entre les peuples et la paix du monde.

La formule propre à assurer ces objectifs a été rédigée en termes clairs dans le communiqué commun publié à l'issue des entretiens de Moscou entre les délégations des P.c français et soviétique : «l'amélioration nécessaire du climat des relations internationales, implique le respect des principes de souveraineté des nations, d'indépendance et de non-ingérence dans les affaires intérieures du pays».

Qu'en termes galants ces choses là sont mises ! Voilà un texte qui pourrait être contre-signé par tous ceux -hommes, partis et gouvernements - qui ont la volonté de préserver les droits des peuples, la coopération entre les états dans l'observation des lois internationales, etla paix entre les nations.

Faites ce que je dis...

Il n'y aurait qu'à respecter ces principes et le monde serait sauvé. Mais, n'est-il pas étrange que les ayant ainsi solennellement réaffirmés, Brejnev et Marchais n'aient manifesté aucun souci de leur application ? Qu'ils n'aient pas crû devoir constater qu'ils étaient en ce moment même violés ? Qu'ils le sont notamment aujourd'hui par l'U.r.s.s. dont l'intervention en Afghanistan, justement, ignore et méprise les règles de «souveraineté, d'indépendance et de non ingérence».

Si aucune mention n'a été faite dans le communiqué commun de l'invasion de ce pays par l'armée rouge, c'est bien parce que les deux partenaires ayant eu assez de cynisme pour rappeler le droit, n'en ont pas eu pourtant assez pour prononcer un acquittement qui l'aurait contredit. Le dogme des deux grands prêtres de l'église communiste soviétique a donc ainsi été exprimé : faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais.

Pour le P.c russe, le temps n'est pas venu de l'autocritique. Pour le P.c qui a son siège à Paris, celui de la critique est révolu.

Que les communistes d'U.r.s.s aient fait un tel choix peut s'expliquer par leurs intérêts d'Etat. Que ceux de France l'approuvent - par leur silence complice - signifie hélas, qu'ils se sont rendus aux mêmes raisons. La raison d'un Etat contre la morale des nations.

Georges Fillioud

Télégramme de Pierre Joxe, député de Saône et Loire, à Georges Marchais, député du Val de Marne, aux bons soins de l'Ambassade de France à Moscou (U.r.s.s).

Cher camarade,

Aujourd'hui vendredi, l'*Humanité* fondée jadis par Jean Jaurès, publie un communiqué commun P.c.f - P.c.u.s totalement silencieux sur un des aspects principaux dela lutte, pour la paix : la situation en Afghanistan.

En outre, l'*Humanité* annonce que vous parlerez ce jour en direct depuis Moscou sur la Télévision française ce qui est inhabituel et insolite, mais peut-être utile.

Ayez la clairvoyance et le courage de profiter de cette rare possibilité pour dire la vérité sur la situation en Afghanistan.

Aucun prétexte ne peut justifier une telle intervention militaire. En France le Mouvement de la Paix l'a condamné. Vous agirez ainsi à la fois pour la paix et pour la France.

épinglé

« Les guerres éclatent souvent entre des pays dont les peuples et les gouvernements voulaient la paix ».

Pierre - Auguste Messmer, député, ancien premier ministre.

Grâce à Jospin, pourfendeur de la fatalité, 500 patrons ont fait une découverte

Au cours du Forum organisé jeudi par le magazine l'**Expansion** sur les perspectives 80-90, Lionel Jospin a présenté, au nom des socialistes, les risques et les chances de notre pays.

Avant de répondre aux questions de quelques-uns des 500 chefs d'entreprises réunis à cette occasion, Jospin a notamment déclaré :

«Le risque majeur pour notre pays, dans les dix ans qui viennent, est d'accepter la fatalité ou plutôt d'accepter toute une série de fatalités, d'accepter les évolutions du monde tel qu'il est et le déclin qui en résultera, avec les tensions et convulsions sociales qui pourraient aussi en résulter».

Dénonçant «l'état de décomposition de la société internationale, Lionel Jospin a évoqué «la possibilité d'une succession de conflits et de développements anarchiques». La reconstruction d'un nouvel ordre monétaire international, des économies d'énergies véritables, une relance décisive de l'investissement, une croissance plus rapide, tels sont les thèmes pour lesquels le numéro deux du P.s a ensuite plaidé, face aux patrons attentifs.

Très en forme et particulièrement incisif, Jospin a poursuivi :

«Le deuxième élément sur lequel nous insistons beaucoup dans notre projet, c'est la dépendance excessive à l'égard de l'extérieur, dans laquelle s'enferme l'économie française. 22% du P.n.b pour nos échanges extérieurs, c'est trop. Cela ne se traduit pas seulement par l'ouverture vers l'extérieur qui s'est manifestée à partir des années 60, mais par un phénomène de déclin, un phénomène dans lequel les entreprises ne conquièrent plus suffisamment aussi le marché intérieur».

«C'est pourquoi nous préconisons une politique de reconquête du marché intérieur, qui n'a rien à voir avec un esprit protectionniste».

A propos du chômage, le responsable du P.s a expliqué : «Comme des mutations profondes sont attendues dans les dix ans, sur le terrain technologique, dans l'industrie, dans les services, on peut craindre, que

(suite page 2)

POSITION

Le rapport de la Cour des Comptes sur les entreprises

Ce que Monory n'a pas dit...

par Michel Charzat

Que serait-il arrivé à l'économie française, entre 1973 et 1977, si les entreprises publiques n'avaient pas existé ?

On n'ose y penser, lorsqu'on sait que les principales d'entre elles (C.d.f, E.d.f, G.d.f, S.N.C.f, R.a.t.p, Air-France, Air-Inter) ont connu une croissance annuelle moyenne de leurs investissements de 23%, contre 9,75% pour l'ensemble des entreprises non financières.

Ces données se trouvent dans le rapport que la Cour des Comptes vient, à la suite de la loi du 22 juin 1976, de consacrer, pour la première fois, à la gestion des entreprises publiques.

Le rapport souligne l'importance de l'effet d'entraînement des marchés de ces entreprises sur le secteur privé, et constate que les problèmes d'emploi y ont été moins graves qu'ailleurs.

La vérité oblige à dire que le secteur public a joué un rôle irremplaçable pour soutenir l'économie française, au moment où la crise a fait sentir ses effets. Ce rôle est d'autant plus important, que l'activité de ces entreprises s'exerce généralement dans des domaines fondamentaux, tant pour la vie sociale, que pour l'avenir de notre économie : transports, énergie, télécommunications.

Coûteuse politique d'endettement

On peut faire cette constatation, alors même que s'accentue l'offensive contre le secteur public, auquel on reproche son coût, son endettement, etc... En réalité, si endettement il y a, celui-ci résulte d'abord du refus de l'Etat d'assumer les obligations qu'il impose à ses entreprises, en les contraignant à recourir massivement à l'emprunt, pour financer un effort d'investissement très supérieur à la moyenne nationale, et qui profite à l'ensemble de l'économie.

En 1978, les dettes à moyen et long terme d'E.d.f, par exemple, correspondaient aux deux-tiers des valeurs immobilisées. Cette procédure conduit ainsi à un alourdissement non négligeable des charges financières des entreprises : 45% des charges d'exploitation de la Compagne nationale du Rhône, en 1977, et 20,2% pour le port autonome du Havre.

Cette politique d'endettement est d'autant plus coûteuse qu'elle se réalise de plus en plus, par le recours à l'emprunt en devises étrangères : 12,3% de l'encours en 1973, 43,7% en 1977. Une telle pratique pourrait s'avérer risquée, avec les fluctuations de change qu'entraîne le désordre monétaire internationale actuel. Elle est également dangereuse au regard de l'indépendance nationale.

Lorsque tant de critiques sont portées par les milieux patronaux et gouvernementaux contre la politique salariale des entreprises publiques, il n'est pas sans intérêt politique de noter que, selon la constatation de la Cour des Comptes, les charges financières ont augmenté plus vite que les salaires : «il n'est nullement surprenant, dans ces conditions, que le rapport sur les comptes de la nation de 1978, révèle une nettre progression de la charge brute d'intérêts, supérieure à celle de la masse salariale...»

Autre air connu, le déficit des entreprises publiques et leur coût pour l'Etat et les collectivités publiques.

Considérons, par exemple, le cas de la S.n.c.f : 3,5 milliards de subventions au titre de l'exploitation en 1977 et 6,15 milliards pour les retraites et prestations sociales des cheminots (montant partagé entre l'Etat et les caisses nationales d'assurance maladie et vieillesse) ; l'importance de cette dernière somme s'expliquant par la décroissance rapide des effectifs cheminots, passés de 486 000 en 1946 à 259 000 en 1979 (le même problème se pose dans les charbonnages), les cotisations des actifs ne suffisent plus à assurer l'équilibre des caisses.

Si l'on tient compte des différentes subventions pour compensation de service public, dûes par l'Etat et les collectivités publiques, le déficit net d'exploitation de la S.n.c.f était en réalité de 952,6 milliards de francs en 1977, soit 5,6% du chiffre d'affaires proprement dit, et 3,5% des recettes totales.

Résultats qui doivent être comparés à ceux du secteur privé, dans la même période (sidérurgie, Rhône-Poulenc, par exemple) et qui doivent être appréciés en tenant compte des contraintes tarifaires imposées par l'Etat. Bien que la S.n.c.f soit théoriquement maîtresse de sa gestion, elle est contrainte d'accorder aux grands groupes privés, des conditions privilégiées qui ne couvrent pas toujours ses coûts.

Mais le problème le plus grave, en l'occurence, est celui de la politique de transport des pouvoirs publics. La part du chemin de fer (de loin le plus économe en énergie) dans les transports de marchandises, est passé de 37% en 1972, à 34,7% en 1977 (48% à la route), enpleine crise énergétique. On voit là, le manque à gagner que cela représente pour la S.n.c.f, comme d'ailleurs le surcoût pour la collectivité nationale. Même observation à propos de la R.a.t.p en ce qui concerne les conséquences pour cette entreprise, de l'absence d'une politique de réelle priorité aux transports collectifs urbains.

Les vraies intentions du pouvoir

On voit donc, par ces exemples, que la «mauvaise gestion» du secteur public est une notion toute relative, qui ne résiste guère à un examen critique, d'autant plus que certaines entreprises ont de bons résultats (ou même particulièrement brillants : Renault réalise près de 5% des exportations françaises, bénéfices de la S.n.e.c.m.a, de la S.e.p, des banques nationalisées, etc...)

Elle dissimule, en fait, des intentions qui ne sont pas politiquement et socialement innocentes..

Les récents propos tenus par M. Monory, ministre de l'Economie, le confirment. «La question est intélligente, mais prématurée. Je vous donne rendez-vous dans le courant de l'année 1980 où des initiatives seront prises» a-t-il répondu, mardi, au cours d'un déjeuner débat, à propos d'éventuelles «dénationalisations».

Il laissait ainsi percer les intentions du pouvoir giscardien dans ce domaine.

On peut donc s'attendre prochainement à des nouvelles attaques du gouvernement contre le secteur public, venant après toutes les atteintes qui lui ont été déjà portées, atteintes que le Parti socialiste va recenser et expliciter dans son «Livre Noir» du Secteur public.

500 patrons découvrent Jospin

(suite de la première page)

l'on arrive à des taux de chômage socialement et politiquement insupportables.»

«C'est pourquoi le premier objectif de notre politique économique sera celui de la relance de la création d'emplois, visera à la diminution de la durée du travail».

Sur le problème des coûts de la protection sociale, Jospin a alerté son auditoire : «Nous serons bientôt si nous n'agissons pas, face à l'alternative suivante . ou ces systèmes de protection seront menacés d'explosion financière, ou alors on tentera de les remettre en cause, mais alors, c'est peut-être une autre explosion qui pourrait nous menacer». Pour y échapper, le secrétaire national du P.s préconise un boom de la médecine préventive et un effort plus soutenu de l'Etat.

« Baisse du taux de fécondité et augmentation de la population active potentielle constituant, pour le leader socialiste, un autre danger pour la France dans les années qui viennent. Tout comme, la présidentialisation excessive du régime et l'abaissement du Parlement, ces deux phénomènes conduisant à un «isolement politique qui peut être extrêmement dangereux».

Et Jospin a, dans une conclusion jugée très «politique», face à la «crème» du patronat français :

«Enfin, le dernier problème de la société française, c'est que celle-ci est confrontée dans les dix ans à l'échéance de l'alternance, il n'y a pas eu de changement politique ou social depuis vingt ans en France, des forces sociales et politiques sont exclues du pouvoir et des lieux de décision».

«Il faut que cette chance soit acceptée. Cette expérience manque à la société française, il faudra l'aborder. C'est la chance de la démocratie».

«Il existe une autre façon de voir et d'agir. Il n'y a pas de fatalité : c'est le sens des propositions des socialistes».

Abonnez-vous à RIPOSTE
Il vous en coûte à peine 21 F. par mois

Qui est qui ?

MOT CROISÉS AVEC JOSEPH FRANCESCHI



Joseph Franceschi a 55 ans. Avant guerre il est rentré aux jeunesses socialistes, puis à la S.f.i.o qu'il n'a pas quitté jusqu'à Epinay où logiquement, il a adhéré au nouveau Parti socialiste. Chargé d'enseignement en sciences politiques, il s'est installé à Alfortville après la libération. En 1951 il a été élu maire adjoint, puis maire en 1965. Il est devenu conseiller général en 1967, puis député en 1973, «toujours renouvelé depuis» précise ce bourreau de travail. Il est délégué national au D.o.m-T.o.m depuis le congrès de Metz.

— Le maire d'Alfortville reçoit aujourd'hui et demain la convention du Parti. Peux-tu nous parler de la politique municipale que tu mènes ici depuis 15 ans ?

«D'abord je veux souligner que si nous présidons aux destinées d'Alfortville depuis si longtemps c'est que la population sait gré au maire et à son équipe de leur dévouement permanent.

«Il y a quinze ans, Alfortville comptait 30.000 habitants, elle en compte aujourd'hui 42.000. Nous avons eu une politique dynamique d'équipement : 5.000 logements construits, une piscine, un central téléphonique, deux crèches, deux C.e.s, quatre écoles primaires, trois maisons de jeunes, des terrains de sport et aussi des terrains de jeux, des espaces verts et des centaines de panneaux de signalisation, des abri-bus, des cabines téléphoniques, etc...

«Mais le joyau de notre politique municipale c'est l'action que nous avons menée en faveur des personnes âgées (5.000 à Alfortville). Nous avons ouvert pour elles six résidences, la septième est en construction : 300 personnes y sont logées.

«Chaque résidence constitue avec son restaurant et ses activités un pôle d'attraction pour tous les gens âgés du quartier. Car nous tâchons aussi de les maintenir, le plus possible, à leur domicile grâce à des services d'aides ménagères et de repas à domicile. Tout l'hiver nous les emmenons en car, à Paris, au théâtre. Chaque année nous organisons des voyages en France et à l'étranger pour une participation modique. Nous avons été des précurseurs dans le domaine des vacances pour le troisième âge.»

— Alfortville est-elle comme bien des villes de la couronne une cité dortoir ?

«Il n'y a que 7.000 emplois dans la ville et 1.300 chômeurs. Certaines industries vieillies sont parties et n'ont pas été remplacées par d'autres.

«Quatre mille français d'origine arménienne vivent à Alfortville et animent de très nombreux ateliers de confection. Nous avons quand même une importante installation (sur 30 ha) de gaz de France qui fabrique de l'hélium, réceptionne et ventile du gaz dans toute la région parisienne. Les Entrepôts des coopérateurs, une fabrique de carton (Catel et Farcy) sont les plus gros employeurs.

«Mais pour qu'Alfortville ne soit pas une cité dortoir, et elle ne l'est pas, nous avons développé une vigoureuse et judicieuse politique d'animation.»

Communiqué commun F.l.n-P.s

adopté à la suite de la rencontre des 7-8-9 et 10 janvier 1980

1. Les deux délégations ont constaté que les positions du Parti socialiste et du Parti du Front de libération nationale convergent sur de nombreux problèmes.

2. Réaffirmant leur attachement à la paix mondiale, les deux délégations estiment que la situation internationale est très préoccupante.

3. La crise économique mondiale actuelle a, en partie pour origine le refus par les état industrialisés de concevoir et de mettre en place un nouvel ordre économique international qui tienne compte de la nécessaire souveraineté des états du tiers monde sur leur richesse et leurs choix en matière de développement.

4. Les deux délégations estiment, à cet égard, que la rupture du dialogue entre les états industrialisés et les états du tiers monde ne peut que favoriser l'anarchie dans les relations économiques et politiques internationales.

5. Les deux délégations ont marqué leur volonté de lutter contre le maintien des rapports de domination qui conduit à l'instauration d'un climat de tension entre pays développés et pays en voie de développement. Convaincues qu'un réel dialogue entre eux est possible, elles restent très attachées aux droits des peuples à disposer souverainement de leurs richesses nationales. Elles soulignent que le respect de ce principe ne saurait être tenu pour la cause de la crise économique que traversent les pays industrialisés, mais devrait au contraire être considéré comme un facteur positif dans la recherche d'un nouvel ordre économique international.

6. Les deux délégations se sont montrées très sensibles aux intérêts communs des états riverains du bassin méditerranéen. Elle réaffirment leur souci de faire de la Méditérranée un lac de paix.

7. Elles estiment nécessaire de se concerter sur les crises qui peuvent surgir en Méditerranée pour définir ensemble les engagements permettant de favoriser le maintien de la paix, l'entente entre les peuples de la région et le développement de leur coopération.

8. Les deux délégations rappellent leur attachement aux principes de l'O.n.u et de l'O.u.a, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

9. Toutes les forces progressistes doivent manifester leur solidarité agissante à l'égard des peuples africains engagés depuis des années dans les luttes contre le colonialisme, le néocolonialisme et l'apartheid et pour le respect de leur souveraineté politique et économique.

10. Les deux Partis considèrent que la question du Sahara Occidental est un problème de décolonisation. Ils estiment que la paix dans la région ne peut être obtenue que par une négociation avec le front Polisario dans le cadre du respect du droit du peuple Sahraoui à l'autodétermination. Les deux Partis enregistrent avec satisfaction l'accord intervenu entre la Mauritanie et le front Polisario le 5 août 1979.

11. Les deux délégations saluent la victoire des forces révolutionnaires au Nicaragua.

12. En ce qui concerne le Proche-Orient, les deux délégations ont procédé à un échange de leurs points de vue respectifs. Elles ont souligné la dégradation de la situation dans la région et la nécessité de rechercher une solution globale qui conduise à l'instauration d'une paix juste et durable.

13. Les deux Partis soulignent l'intérêt du développement de la coopération Algéro-française, et attachent une grande importance, dans l'intérêt des deux peuples, au déblocage de la situation actuelle.

14. A cet égard les problèmes relatifs à l'immigration constituent l'une des conditions essentielles à l'ouverture de perspectives nouvelles aux relations entre les deux pays.

15. Les deux partis considèrent que les conditions de travail et de vie de l'immigration algérienne en France doivent être fondées sur l'application stricte des accords bilatéraux conclus entre les deux pays en 1968. En particulier, toute politique qui ignore l'égalité de tous les droits sociaux et la spécificité culturelle est inacceptable.

16. Les deux partis sont convenus de développer leurs relations, de renforcer leurs liens de coopérations dans tous les domaines, et d'approfondir leur reflexion sur les problèmes d'intérêt commun. A cet effet, un protocole d'accord de coopération a été établi.

17. La délégation du F.l.n a exprimé à la délégation du Parti socialiste ses vifs remerciements pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé. Elle a invité une délégation du P.s à se rendre en Algérie. Cette invitation a été acceptée et la date en sera fixée d'un commun accord.

Télé-P.S.

UNE LIGNE D'ACTION : L'UNION DES FORCES POPULAIRES

UNE STRATEGIE POLITIQUE : L'UNION DE LA GAUCHE

Moeurs giscardiennes

Contes : les comptes des comtes Hersant-Willot

Il était une fois un Comte Papivore à qui la banque refusa quelque gentillesse de fin de mois. Le Comte Papivore avait eu besoin de la banque quelques années plus tôt pour satisfaire sa soif de papier imprimé et pour élargir son domaine provincial à la taille d'un empire national. Mais cette fois, la banque ne voulait rien savoir : «trop c'est trop, messire, vous n'aurez pas un sou de plus».

Que fit le Comte Papivore ? Il ordonna à ses scribes de montrer au Président l'étendue de son pouvoir. D'une feuille à l'autre ce nefut plus que moqueries, critiques, invectives. Au point que le Président et son zélé Majordome en furent tout chagrins.

Puis un beau jour, ces vilainies disparurent des colonnes des feuilles susdites et le Président, tout comme son zélé Majordome n'eurent plus qu'à se louer des écritures prescrites par le Comte Papivore : la banque avait rouvert sa caisse.

✻

Il était une fois quatre frères, comtes à la tête d'un autre empire, textile celui-là. Les plus invraisemblables rumeurs couraient depuis des années à leurs sujets : carembouilles, détournements de biens sociaux... l'alerte avait même, dit-on, ému la Grande Corbeille où se négociaient les valeurs.

Mais à la surprise de tous, lorsqu'il advint que le royaume cotonnier d'un monarque vieillisant fut mis à l'encan, le Président et son zélé Majordome ordonnèrent que ce royaume fut agrégé à l'empire des quatre comtes.

Sauvés par le Président, les quatre frères persistaient cependant à entretenir la confusion dans leurs affaires. Nouvelles rumeurs, nouvel émoi de la Grande Corbeille. Le président dû se résoudre à de nouveaux cadeaux et à faire acheter à bon prix certains des biens immobiliers, terrains, haras, dont les quatre frères souhaitaient se débarrasser.

Combien de temps les quatre comtes pourront-ils encore tenir ? On murmure, près du Président, qu'il serait malséant que leur chute survienne avant le nouveau Sacre.

Sur ordre du zélé Majordome, la Grande Corbeille fut donc invitée «à se contenter de s'émouvoir».

Immigrés : échec à l'arbitraire de la loi Barre-Bonnet

Jeudi midi, à Antenne 2, Mgr Thomas, évêque d'Ajaccio, d'une voix ardente et solennelle enjoignait Monsieur Bonnet de réduire au minimum les forces de l'ordre qui mettaient la ville en état de siège. Bonnet lui répondit « qu'en tant qu'homme et chrétien » il était d'accord, mais que, ministre de l'Intérieur, il ferait exactement le contraire.

On suppose que ce n'est pas non plus « l'homme et le chrétien » qui a rédigé la loi relative à la prévention de l'immigration. Tout le texte est condamnable. Mais au moins en ce qui concerne son article 6 (qui prévoyait la détention administrative durant sept jours sans intervention judiciaire) le Conseil constitutionnel l'a jugé incompatible avec l'article 66 de la constitution qui précise : « Nul ne peut être détenu arbitrairement. » Or l'arbitraire est vraisemblablement jugé utile voire conforme à la mission d'un ministre de l'intérieur. Car les titulaires successifs de ce portefeuille ont pour la plupart usé du procédé.

Ce fut le cas en 1971 pour Marcelin avec sa loi sur les associations. Ce fut déjà le cas de Bonnet en 1977 lorsqu'il voulu instaurer le droit de fouille des véhicules.

Quant à la batterie de dispositions législatives sur les immigrés, c'est un vrai bouquet.

Déjà le Conseil d'Etat a écarté les principes de la suspension de l'immigration familiale, de l'interdiction de l'accès au travail pour les femmes et les enfants des immigrés.

Aujourd'hui, grâce au recours déposé par les députés socialistes le 12 décembre dernier, c'est un nouvel arrêt aux projets gouvernementaux.

On imagine que c'est pour faire pièce à l'arbitraire et aux déplorables dispositions des lois Barre-Bonnet et Boulin-Stoléru que le président de la République a estimé nécessaire de souligner le caractère odieux des actes d'agressions racistes dont sont victimes les travailleurs étrangers, actes « qui font injure à la tradition française d'accueil et de tolérance ». A moins qu'il n'y ait aucun rapport ?

RIPOSTE

12 cité Malesherbes, 75009 Paris Tél. : 878.40.73
Télex : 660.582 F
Directeur : Georges Fillioud
Rédaction - Edition : Gérard Colé
Gérard Descotils
Administration : Nicole Covillers
Délégué à la Publication : Henri Pradeaux
Numéro de Commission Paritaire : 601.22
Abonnement : 250 F par an
Composition : OFRES **Imprimerie** B.P. - Paris

Corse : le pouvoir devra s'expliquer

Une délégation de parlementaires socialistes composée de Marcel Debarge, Christian Laurissergues et Rodolphe Pesce s'est rendue jeudi à Ajaccio. «Nous étions les seuls représentants nationaux d'un grand parti présents sur les lieux, nous a déclaré vendredi Marcel Debarge, et nous avons pû multiplier des contacts informels mais extrêmement utiles au plan de l'information avec tous les protagonistes de «l'affaire» de Bastelica et de ses développements».

Les trois parlementaires, en étroite liaison avec les fédérations et les élus locaux, ont tenu plusieurs réunions et rencontré, notamment, les représentants du collectif d'organisations (hier 29, elles sont aujourd'hui près de 50) qui appelaient jeudi matin à la grève générale pour protester contre la politique brutale des pouvoirs publics.

Les informations recueillies sur place le confirment d'ailleurs : c'est bien du côté du pouvoir, dont les ordres lancés de Paris ont été relayés sans nuances par la préfecture de région, qu'il faut chercher la vraie responsabilité des violences de la nuit de mercredi à jeudi.

Les clients de l'hôtel Fesch eux-mêmes ont récusé l'étiquette d'«otages» que leur accolait un peu précitament le ministre de l'Intérieur. Dans un communiqué publié dès leur sortie de l'hôtel, ils ont fait part de leur «indignation» devant les propos tenus par Christian Bonnet au journal de 13 h sur T.f 1, ajoutant cette phrase sans équivoque : «s'il est parfois concevable de ne pas céder à la violence, encore faut-il ne pas la provoquer».

Les parlementaires socialistes devraient être reçus vendredi après midi par le préfet de région et rendez-vous était priségalement à la mairie d'Ajaccio avec Mrg Thomas, évêque de la ville. Ils entendent enfin, dès leur retour, demander audience au ministre de l'intérieur afin de poser notamment, le problème de la présence en Corse de réseaux de polices parallèles que le déroulement de l'affaire a révélé de façon éclatante, en dépit de tous les démentis officiels.

QUESTION ECRITE

de Tony LARUE (Sénat)

appelle l'attention du ministre de l'Economie sur la situation des retraités qui ne perçoivent leur pension que trimestriellement, et à terme échu, notamment dans le département de Seine-Maritime.

ABONNEZ-VOUS A «RIPOSTE»

Nom et Prénom .....

Adresse .....

.....

☐ Abonnement à 1 an : 250 F.
☐ Abonnement à 6 mois : 140 F.

Date et signature :

Réglement par chèque bancaire ou postal à adresser à :
Riposte - 12, Cité Malesherbes - 75009 Paris.